



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

La Préfète

Lyon, le 25 février 2025

Arrêté n° 2025-010

RELATIF A

**la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions
publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 266-1 et L 266-2, R 266-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

Vu le décret en conseil de ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination d'Isabelle NOTTER sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale ;

Vu l'arrêté n°2024-011 du 4 mars 2024 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les associations suivantes sont ajoutées à la liste des personnes morales de droit privé habilitées en Auvergne-Rhône-Alpes à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Dénomination de la structure	SIRET	Siège social			Habilitation initiale où renouvellement	Durée d'habilitation
		Adresse	CP	Ville		
Le Saint Bernard	92410975400011	136 chemin de Croix	01240	SAINT PAUL DE VARAX	Renouvellement	2 ans
Association de gestion du réseau d'éducation sans frontières (RESF)	81408760700010	42 rue du Progrès	03000	MOULINS	Demande initiale	2 ans
Bouquet de cœur	89348640700016	Allée de Verdun	03260	SAINT GERMAIN DES FOSSES	Demande initiale	2 ans
Entr'aide Beaume Drobie	83534067000016	35 La Grand Font	07200	JOYEUSE	Renouvellement	5 ans
Groupe Associatif Local d'Initiative et Insertion (GALI)	81309456200036	2bis boulevard de Verna	38230	TIGNIEU-JANEYZIEU	Renouvellement	5 ans
Cœurs 2 gré	88889077900018	3 rue Moyrand	38100	GRENOBLE	Renouvellement	5 ans
SOLIFAIM	89019460800026	33 boulevard Joliot Curie	38600	FONTAINE	Renouvellement	3 ans
Génération Précarité	89471226400023	107 rue des Taillés	38400	SAINT MARTIN D'HERES	Renouvellement	5 ans

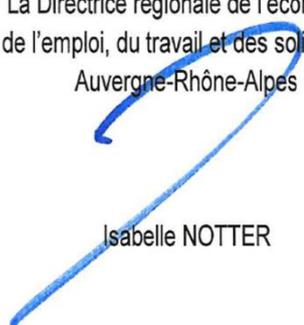
Dénomination de la structure	SIRET	Siège social			Habilitation initiale où renouvellement	Durée d'habilitation
		Adresse	CP	Ville		
Le Babet	31678954400012	10 rue Felix Pyat	42000	SAINT-ETIENNE	Demande initiale	2 ans
APART	38771922200052	64 avenue Léon Blum	63000	CLERMONT-FERRAND	Demande initiale	3 ans
Voisins Solidaires	84954186700016	4 rue Joannes Drevet	69120	VAULX EN VELIN	Renouvellement	5 ans
Help Night Lyon	84858232600015	40 rue Nicolas Sicard	69005	LYON	Demande initiale	2 ans
Récup et Gamelles	80855006500029	Maison des associations 100 route de Vienne	69008	LYON	Demande initiale	2 ans
CABIRIA	40126371000030	5 quai André Lassagne, BP1145	69203	LYON	Demande initiale	3 ans
SolidariTerre	47903417500014	36 Av. Guy de Collongue	69130	ECULLY	Renouvellement	5 ans
SAUVEGARDE 69 - LA HALTE	77564749800572	52 rue de la Paix	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONNE	Renouvellement	5 ans
POPINNS	81492015300016	36 rue Maurice Flandin	69003	LYON	Renouvellement	5 ans
Association de Solidarité Active de Villeurbanne (ASAV)	88830033200028	65 Rue des Jardins	69100	VILLEURBANNE	Renouvellement	2 ans
Collectif de Solidarité Etudiante de Lyon (CSE Lyon)	89054514800029	24 Impasse du Point du jour	69005	LYON	Renouvellement	5 ans
FOL Savoie-Ligue de l'enseignement	77646710200104	Square André Tercinet	73000	CHAMBERY	Renouvellement	5 ans
Epicerie Solidaire Soleil et Saveurs	89987587600018	32 avenue du Stade	74960	ANNECY	Renouvellement	2 ans

Article 2 : L'habilitation est délivrée aux structures pour la durée indiquée à l'article 1^{er} à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : En application des dispositions des articles R 312-1 et R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03).

Article 4 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes



Isabelle NOTTER